

<b>Date de l'arrêté :</b> 14/03/2025	République Française Département : VOSGES Arrondissement : Épinal ESSEGNEY - Commune
<b>Objet :</b> <b>Arrêté fermeture provisoire de la pêche pour organisaiton enduro 2025</b>	

**ARRÊTÉ**  
N° AR\_014\_2025

portant Arrêté fermeture provisoire de la pêche pour organisaiton enduro 2025

Le Maire de la commune d'ESSEGNEY

Vu la demande de l'Amicale du Lac d'Essegney organisant un enduro de pêche du mardi 22 avril 2025 05h00 au dimanche 4 mai 2025 12h00 inclus,

**ARRETE**

Art.1 : La pêche et la circulation automobile seront interdites à l'étang d'Essegney à partir de mardi 22 avril 2025 05h00 au dimanche 4 mai 2025 12h00 inclus pour cause de travaux et d'enduro de carpe organisé par l'Amicale du Lac d'Essegney.

Art. 2 : L'Amicale du Lac d'Essegney mettra en place les barrières et panneaux matérialisant ces interdictions..

Art. 3 : Le Président, le trésorier, le secrétaire de l'Amicale du Lac d'Essegney sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Art. 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :  
- M. le Président de l'Amicale du Lac d'Essegney

Le Maire,



Fait à ESSEGNEY, le 14 mars 2025

AR\_014\_2025